



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DU 18 AVRIL 2024 À 19 H 30**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue au Café culture du Centre culturel le **jeudi 18 avril 2024** à compter de 19 h 30 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Madame Nancy Anglehart, conseillère  
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller  
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère  
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Sont absents :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller  
Madame Sandra Langlois, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h 30 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et au directeur général et greffier.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-04-106

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation au directeur général pour appel d'offres SEAO – PAVL 2023 – Volet redressement – Réfection de pavage de 2 sections rue St-Pie X
5. Autorisation au directeur général pour appel d'offres SEAO – TECQ 2019-2024 – Travaux sur la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et 6<sup>e</sup> avenue Est
6. Modification de la résolution 2024-04-89 - Autorisation au directeur général pour appel d'offres SEAO – Réfection du revêtement d'une section de la rue du Banc ± 250 m
7. Dérogation mineure – Immeuble sis au 68, 5<sup>e</sup> avenue Ouest (agrandissement garage existant)
8. Don
  - École Polyvalente de Paspébiac – Bal des finissantes et finissants 2024
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-04-107

**4. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES SEAO – PAVL 2023 – VOLET REDRESSEMENT - RÉFECTION DE PAVAGE DE 2 SECTIONS RUE ST-PIE X**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement d'emprunt 2024-540 le 8 avril 2024 par sa résolution numéro 2024-04-87 décrétant une dépense de 4 390 000 \$ et un emprunt de 760 000 \$ dans le cadre du PAVL 2023 – volet redressement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général à déposer par appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le contrat pour les travaux de réfection de pavage de 2 sections rue St-Pie X.

2024-04-108

**5. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPELS D'OFFRES SEAO – TECQ 2019-2024 – TRAVAUX SUR LA 3<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET 6<sup>E</sup> AVENUE EST**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-04-88 adoptée le 8 avril 2024 en lien avec la TECQ 2019-2024 pour la nouvelle programmation des travaux qui, se réaliseront sur la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et la 6<sup>e</sup> avenue Est;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Anglehart, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général à déposer par appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le contrat pour les travaux sur la 3<sup>e</sup> avenue Ouest et 6<sup>e</sup> avenue Est.

2024-04-109

**6. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-04-89 – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES SEAO – RÉFECTION DU REVÊTEMENT D'UNE SECTION DE LA RUE DU BANC ± 250 M**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-04-89 adoptée le 8 avril 2024 en lien avec la réfection du revêtement d'une section de la rue du Banc ± 250 m;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite résolution 2024-04-89 fait l'objet d'une modification qui devra se lire comme suit :

**D'AUTORISER** le directeur général à déposer par appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le contrat de réfection du revêtement d'une section de la rue du Banc ± 250 m;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ENTÉRINER** cette nouvelle autorisation par la présente résolution.

2024-04-110

**7. DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 68, 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST (AGRANDISSEMENT DE GARAGE EXISTANT)**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Marc Tanguay a présenté une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 68, 5<sup>e</sup> avenue Ouest à Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a pour effet, de rendre réputée conforme l'agrandissement d'un garage existant de 10,48 m sur 7,44 m en ajoutant une section de 7,44 m sur 7,44 m, portant la

superficie totale du garage à 133 mètres carrés et, de ce fait, excédant celle de la maison 26 mètres carrés alors que l'article 74 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 22 mars 2024, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Marc Tanguay;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors d'un avis public publié le 2 avril 2024 où toute personne pouvait se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas eu d'opposition à cette demande à la date butoir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **monsieur Jérémie Laplante, conseiller**, et résolu à **l'unanimité** des conseillers présents de suivre la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Marc Tanguay.

## **8. DON**

2024-04-111

### **- École Polyvalente de Paspébiac – Bal des finissantes et finissants 2024**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution de madame Nathalie Lavigne, directrice de l'École Polyvalente de Paspébiac pour le bal des finissantes et finissants 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville relative à la remise des bourses aide à supporter l'événement prévu le **samedi 15 juin 2024**;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'OCTROYER** à l'École Polyvalente de Paspébiac une contribution de **500 \$** pour le bal des finissantes et finissants 2024. Celle-ci sera versée à raison de **5 montants de 100 \$**.

Par cette résolution, le Conseil municipal désire féliciter toutes les finissantes et tous les finissants pour leur persévérance et leur souhaite le meilleur des succès dans leurs études postsecondaires.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

2024-04-112

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 19 h 38.

\_\_\_\_\_  
Marc Loisel, maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Langlois, directeur général/greffier